



Réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2010

Année 2010, Numéro 5

*Conseil municipal*

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- PREVOT Thierry
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- VISPI Raphaël

Absents excusés :

- THOMAS Maryvonne

**Dans ce numéro :**

Réunion du Conseil Municipal

Le mot du Maire

Révision des listes électorales

Cérémonie 11 novembre

G D A M R

SLP Foot

Analyse de l'eau

Report de collecte SYCODEC

Groupe « Impressions »

Téléthon

La Poste

**SIEM** - Le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération par laquelle la Commune a opté pour le régime de distribution publique d'électricité rurale par l'intermédiaire du SIEM. Cette option entraîne une prise en charge des travaux du SIEM par la commune variable en fonction des travaux : - montant forfaitaire pour une extension inférieure à 200 m [837 € HT] augmenté de 17 à 24,50 € selon réalisation de tranchée et de fourreau ; - coût réel HT au mètre linéaire pour une extension de plus de 200 m avec déduction de la prise en charge par le SIEM de 40 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces modalités pour l'ensemble des travaux qui seront exécutés sur le territoire communal par le SIEM.

**Logements 15 rue Saint Brice** - Le Maire présente une proposition de convention APL - PALULOS qui fixe des barèmes de loyers et de ressources des locataires. Considérant l'aspect contraignant de cette convention, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à cette proposition.

**Bâtiments communaux** - Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes solutions, décide de sécuriser les accès de la salle polyvalente par la mise en place de badges. Des devis seront demandés en ce sens. La mise en sécurité des autres bâtiments communaux reste encore à l'étude.

**Rétrocession de chemins ou échange** - Le Maire expose à l'Assemblée le pro-

cessus à observer dans le cas de mutation des chemins ruraux ; il convient tout d'abord de savoir que les dits chemins font partie du domaine privé communal et ne peuvent en aucun cas être échangés. Ils peuvent par contre faire l'objet d'une cession. En revanche, il convient de suivre une procédure qui consiste dans un premier temps à désaffecter le chemin en raison par exemple de l'absence de fréquentation régulière par le public pour ensuite procéder à une enquête publique d'une durée d'un mois. Celle-ci doit être notifiée personnellement aux propriétaires riverains qui ont un droit de préemption en cas de cession. Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide de recenser les chemins ruraux de la Commune qui pourraient faire l'objet d'une telle démarche.

**Espace commercial** - Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal :

- La réception des travaux de voirie des équipements primaires est prévue pour le lundi 18 octobre et le cahier des charges relatif aux travaux V R D (voirie et réseaux divers) de l'espace commercial « Les Platanes » est en phase de finalisation.

- La prochaine étape est donc l'appel d'offres pour marché de travaux qui devrait intervenir fin octobre, début novembre prochain. Il s'agit de réaliser les voies de desserte et d'accès, les parkings ainsi que la réalisation des réseaux y compris la gestion des eaux pluviales de voirie.

- Quant à l'enseigne alimentaire qui s'implantera, un choix définitif devrait intervenir dans les meilleurs délais.

**E R D F** - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine la convention de servitude conclue avec ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 20 kV du poste DP « Gare » au poste client « SILO », traversant la parcelle section AD N°185 et donne délégation au Maire pour signer tous documents y afférents.

**Travaux de voirie** - Dans le cadre du plan de réfection de voirie réalisé par la Communauté de Communes, la Commune a lancé un programme complémentaire. Ainsi elle a fait réaliser des réparations chemin de Moronvilliers (sortie d'agglomération en prolongement de la rue Porte de la Croix) et rue de Bétheniville, par le biais d'un appel d'offres. La Commission ayant reçu deux propositions, de la SA RICHARD de Sault les Reithel pour 8 037,50 € HT et de l'entreprise SCREG EST de Reims pour 7 383,10 € HT, c'est cette dernière qui a été retenue.

**Subventions** - Les subventions suivantes sont attribuées aux associations locales :

› Aux différentes sections du SLP

Musique	3 500,00 €
Tennis de table	750,00 €
Les Galipettes	600,00 €
Villages Girls Parade	750,00 €

› Aux autres associations

La Boule Ferrée	1 000,00 €
Amicale des Anciens	1 000,00 €
Volley Ball	600,00 €

Il est d'autre part rappelé aux associations qu'elles ne peuvent prétendre à obtenir une subvention que sur présentation d'un bilan détaillé de l'année écoulée.

**Matériel et outillage** - Le Maire informe l'Assemblée qu'un aspirateur à feuilles a été acquis auprès de la Sté COLLARD au prix de 2 910,00 € HT.

**S F R** - Il est fait communication au Conseil Municipal que la Sté SFR a différé la mise en place de l'antenne de téléphonie mobile qui doit être installée sur le territoire communal.

**Poteaux incendie** - Pour répondre à la demande des services d'incendie et de secours, il est décidé d'implanter deux nouveaux poteaux d'incendie : 1) à l'angle de la rue des Grands Prés (ex chemin rural au rond point après passage à niveau) à l'emplacement de la ZAC ; 2) route de Vouziers ; ceci pour garantir la sécurité des nouvelles constructions à vocation industrielle et commerciale dont les permis de construire ont été déposés en Mairie. Ayant reçu deux devis : de la SOGECI de Pontfaverger-M. pour un montant de 3 389,27 € HT et de la Sté VEOLIA de l'agence d'Épernay pour 3 654,50 € HT, le Conseil Municipal retient la Sté SOGECI.

## A PROPOS DE L'ESPACE COMMERCIAL

Je tiens à vous rassurer, notre tâche aujourd'hui est de maintenir nos objectifs en ligne de mire et de ne pas céder à la tentation d'une installation éphémère qui n'apporterait pas un plus à notre quotidien.

La conjoncture économique n'est pas florissante et n'encourage pas l'optimisme des entrepreneurs ; une implantation dans une zone de chalandise à profit modéré ne suscite pas de leur part un enthousiasme débordant.

Néanmoins, je peux vous assurer aujourd'hui que nos projets sont pris en compte, dérangeant aussi peut-être ; dans un environnement économique très tendu, les investisseurs sont très attentifs à notre bassin de vie et ont noté que nos éléments structurants, tels que le collège, les écoles, la poste, les commerces, les services existants, le flux constant de déplacement, bref tout ce qui fait que Pontfaverger-M. offre l'indispensable à notre vie quotidienne, est un atout majeur.

Ce sera à vous, ensuite, de les faire vivre et prospérer pour qu'ils puissent être performants.

J'ai bon espoir et d'ici quelques semaines nous serons fixés.

## REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.



**TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE AVANT LE  
31 DECEMBRE 2010 A 12 H 00  
MUNI D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.**

## COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Vous êtes cordialement invités à prendre part aux manifestations organisées à l'occasion du 92<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice

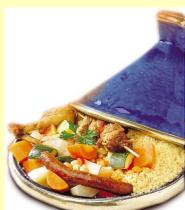
**le jeudi 11 Novembre 2010**

- \* Rendez-vous Place de la Mairie à 11 h 30
- \* Départ du défilé au Monument aux Morts avec la « Fanfare Pontfabricienne »
- \* Dépôt de gerbes
- \* Allocution
- \* Sonneries
- \* Retour du cortège Place de la Mairie
- \* Distribution de brioches aux enfants des écoles
- \* Vin d'honneur.



## le GDAMR des Rives de la Suippe a repris ses activités

et invite les personnes désireuses de découvrir le Qi gong à venir se joindre à une séance le lundi à 20h00 au dojo de la salle polyvalente. Elles y seront les bienvenues.



## La section FOOTBALL de Sports Loisirs organise son repas annuel le samedi 6 novembre 2010 à la salle des fêtes à partir de 19 h 30.

Apéritif - Couscous ou assiette anglaise - Fromage - Dessert - Café  
1 bouteille de vin pour 4.

Prix : couscous ou assiette anglaise, pour les plus de 15 ans : 20,00 € par personne.  
Pour les enfants (moins de 15 ans) : couscous - 13,00 €, assiette anglaise - 10,00 €.

Une permanence se tiendra les samedi 16, 23 et 30 octobre 2010, à la salle du foot (enceinte de l'école primaire) de 10 h 00 à 12 h 00.  
Paiement à l'inscription.





## ANALYSE DE L'EAU

L'analyse de l'eau en date du 1er septembre 2010 conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



**SYCODEC**  
Plaine et Montagne Rémoises



**Jedi 11 novembre**

**(Armistice),**

**pas de collecte, elle est décalée au samedi 13 novembre (04h00 du matin).  
Merci de sortir vos bacs la veille au soir.**

## LE GROUPE DE PEINTURE « IMPRESSIONS »



A repris ses activités le samedi de 14h00 à 16h00  
à la salle Souverville à Pontfaverger-M.



Avis aux amateurs



## EDITION 2010 - LES 3 ET 4 DECEMBRE

A PONTFAVERGER-MORONVILLIERS  
L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS (toutes sections)  
ET LES ASSOCIATIONS LOCALES  
ORGANISENT UN **LOTO**

A LA SALLE DES FETES LE SAMEDI 4 DECEMBRE A PARTIR DE 18H00

Restauration rapide sur place (croque-monsieur, gaufres)

Si vous désirez offrir un lot à cette occasion, contactez M. Raphaël VISPI - 03 26 48 71 51



## LA POSTE DEMENAGE

La mutation du bureau de Poste de Pontfaverger-Moronvilliers au 4 rue Saint Brice est prévue pour le début de l'année 2011.

Initialement programmée pour cette fin d'année, l'ampleur des travaux initiés pour cette installation n'a pas permis un déménagement plus rapide.

En effet, des aménagements intérieurs pour une meilleure convivialité, la sécurisation des bureaux, ceci pour un montant de 120 000 euros, nécessitent un peu de temps.

Un peu de patience pour le bien futur des usagers...

